

**Schéma départemental  
des enseignements artistiques  
dans les Landes**

## OBJECTIF

Le Schéma départemental des enseignements artistiques dans les Landes (SDEAL) est un ensemble de propositions soumises aux acteurs concernés dans le département afin d'assurer les conditions d'un enseignement artistique de qualité et diversifié, accessible financièrement et géographiquement au plus grand nombre.

Il repose essentiellement sur la politique départementale, engagée dès 1982, qui s'est notamment traduite par la création du syndicat mixte de l'École nationale de musique et de danse des Landes (ENMDL) et de ses différentes antennes.

Au titre du SDEAL, dans la continuité de projets engagés et appelés à se développer à l'horizon 2010, le Département propose de porter ses efforts sur quatre axes principaux :

- Favoriser l'équité pour tous dans l'accessibilité à un enseignement spécialisé de la musique et de la danse.
- S'affirmer comme un pôle régional de l'enseignement spécialisé et de la formation continue dans le domaine des musiques actuelles (musiques amplifiées, jazz, musiques traditionnelles).
- Créer des rampes d'accès à une formation continue et diplômante pour les enseignants (musique, danse et théâtre).
- Enrichir les pratiques amateurs en relation avec les milieux professionnels.

Cette politique volontariste conduira le Conseil Général à s'appuyer sur le réseau et les compétences de l'ENMDL. Il donnera les moyens de développer leurs projets à plusieurs organismes départementaux. Et il ouvrira de nouvelles perspectives aux acteurs du tissu associatif.

Ainsi, dans les domaines de la musique et de la danse : considérant que l'ENMDL constitue un socle fédérateur pour l'enseignement artistique spécialisé, le SDEAL propose d'y poser les fondations de ses objectifs.

Dans les domaines du théâtre et des arts du cirque : le SDEAL s'appuiera sur le travail engagé depuis plusieurs années par les écoles professionnelles : Arguia Théâtre et le Théâtre de Feu ; Alex Galapini et AFCA pour les arts du cirque.

**Au titre du SDEAL, le Conseil général des Landes développera donc les missions suivantes :**

- ◆ Favoriser l'enseignement spécialisé sur la base du cursus d'une Ecole nationale de musique et de danse, en permettant à toute commune (ou communauté de communes) d'adhérer au syndicat mixte de l'ENMDL.

*(cf. les statuts de l'ENMDL)*

- ◆ Harmoniser les participations financières des familles et des communes inscrites dans cette démarche. Et afin d'assurer le principe d'équité pour tous, le Conseil Général s'engage à participer au financement des études de tous les élèves landais qui s'inscrivent à l'ENMDL, qu'ils soient domiciliés ou non dans une commune adhérente au syndicat mixte de l'école nationale.

*(plus d'1,3 millions d'euros de participation à l'ENMDL en 2007)*

- ◆ Aider les communes à l'achat d'instruments destinés aux pratiques collectives et amateurs.

*(40 000 € de crédits en 2007)*

- ◆ Fédérer les pratiques d'ensemble.

*(6 axes de projets en 2007)*

- ◆ Favoriser la formation à la direction d'orchestre et de chœur.

*(deux programmes de formation engagés)*

- ◆ Développer une pratique d'éveil, d'animation et de diffusion en milieu scolaire.

*(3 axes de développement en 2007)*

- ◆ Mettre en place un plan de formation professionnelle à l'intention des enseignants spécialisés de musique (chant choral compris) et de danse.

*(conventionnement avec le CEFEDM Aquitaine)*

- ◆ Soutenir les activités des écoles professionnelles de théâtre.

*(130 000 € de crédits en 2007)*

- ◆ Favoriser les rencontres entre amateurs et professionnels.

*(4 domaines d'interventions)*

**En 2007, le Conseil Général des Landes consacrera plus de 1,7 millions d'euros à la réalisation de ces objectifs.**

## Mise en œuvre du Schéma départemental des enseignements artistiques

### **1. Favoriser l'enseignement spécialisé comprenant la totalité du cursus d'une Ecole nationale de musique et de danse.**

Considérant qu'il est indispensable de permettre au plus grand nombre d'avoir accès à la totalité du cursus d'une Ecole nationale de musique et de danse, le Conseil Général des Landes soutient majoritairement le syndicat mixte ouvert de l'ENMDL.

*Cette démarche volontariste se traduit en 2007 par une participation statutaire de plus de 1,3 millions d'euros, consacrée au fonctionnement et au développement de l'école nationale.*

Le syndicat mixte ouvert de l'ENMDL permet à toute commune ou communauté de communes qui en émet le souhait, d'adhérer à son schéma directeur et à son projet d'établissement (cf. annexe 1).

Cet engagement donne l'assurance aux tutelles du respect des règles de recrutement des enseignants au sein de la filière culturelle de la fonction publique territoriale. Et aux familles, la certitude d'une égalité de traitement quelle que soit leur situation géographique.

La formation d'un musicien est longue. Elle peut conduire à une simple pratique amateur comme à un cursus professionnel. L'opportunité d'intégrer les rangs de l'ENMDL permet à tout élève landais de poursuivre son cursus dans une autre école si l'avenir le pousse à quitter le département.

La Région Aquitaine compte peu d'écoles nationales ou de Conservatoires nationaux de Région.

Les cursus proposés par l'ENMDL, et notamment son cycle 3, rampe d'accès vers un exercice professionnel, contribuent en ce sens à un juste équilibre du territoire aquitain, en permettant aux Landais de disposer d'un enseignement spécialisé à proximité.

<b>Participation du Conseil Général</b>	<b>2004</b>	<b>2005</b>	<b>2006</b>	<b>BP 2007</b>
Ecole nationale de musique et de danse des Landes	<b>838 500 €</b> (fonctionnement) <b>+ 18 000 €</b> (investissement) <b>+ 428 000 €</b> (aide exceptionnelle)	<b>1 205 500 €</b> (fonctionnement)  <b>+ 25 000 €</b> (investissement)	<b>1 226 325 €</b> (fonctionnement)  <b>+ 25 000 €</b> (investissement)	<b>1 332 160 €</b> (fonctionnement) <sup>1</sup>

## **2. Harmoniser les participations financières des familles et des communes inscrites dans cette démarche.**

Le Conseil Général consacre une part importante de son budget culture à l'enseignement spécialisé de la musique et de la danse.

Afin d'assurer le principe d'équité pour tous, il participe au financement des études de tous les élèves landais qui s'inscrivent à l'ENMDL, qu'ils soient domiciliés ou non dans une commune adhérente au syndicat mixte de l'école nationale.

Par ailleurs, dans un souci d'égalité territoriale du coût des inscriptions, les recettes de l'ENMDL sont régies par un pacte financier, visé dans ses statuts, qui précise la participation financière du Département, des communes, des familles pour chaque élève inscrit (cf. annexe 2).

Ce pacte prévoit en outre qu'une variation des effectifs de l'école ou du montant total des droits de scolarité entraînera une adaptation des modalités financières du fonctionnement de l'ENMDL<sup>2</sup>.

Ces participations financières sont déterminées en pourcentage du coût élève d'une année entière, par cycle d'étude. Elles sont stables depuis la rentrée 2005 :

<sup>1</sup> Exceptionnellement, en 2007, la part investissement du budget de l'ENMDL est prise sur le budget global du syndicat mixte de l'Ecole.

<sup>2</sup> Article 17 des statuts du syndicat mixte de l'ENMDL : En cas de baisse d'effectif constaté au sein d'une collectivité ou d'un EPCI adhérent, entraînant une réduction du nombre d'élèves inscrits à l'école inférieure ou égale à 7 % ou, une hausse de contribution et/ou du montant des droits de scolarités de plus de 7 %, le comité syndical adapte les modalités de fonctionnement de l'ENMDL et les conséquences financières.

	Coût par élève année scolaire	Département		Communes		Familles	
	2006/2007	%	Particip.	%	Particip.	%	Particip.
<b>Eveil/initiation</b>	1 455 €	69 %	1 005 €	25 %	360 €	6 %	90 €
<b>Cycle 1</b>	1 600 €	28 %	455 €	60 %	950 €	12 %	195 €
<b>Cycle 2</b>	2 280 €	46 %	1 075 €	43 %	955 €	11 %	250 €
<b>Cycle 3</b>	4 630 €	79 %	3 660 €	13 %	600 €	8 %	370 €
<b>Cursus libre</b>	1 530 €	53 %	800 €	27 %	430 €	20 %	300 €
<b>Cursus spécial adultes</b>	1 355 €	48 %	670 €	15 %	205 €	37 %	480 €

Les frais d'inscription sont égaux pour l'ensemble des foyers issus des communes adhérentes au syndicat mixte de l'ENMDL. Ils varient seulement selon le niveau d'étude abordé et un tarif dégressif est proposé en fonction du nombre d'enfants inscrits par famille.

Grille des participations du Département pour l'année scolaire 2006/2007 (sur la base des chiffres arrêtés en octobre 2006 pour l'élaboration du BP 2007) :

	Nombre d'élèves pris en compte par le Département	Participation du Département	Nombre d'élèves des communes adhérentes	Participation des communes	Participation des familles
<b>Eveil Initiation</b>	217	218 085 €	223	80 280 €	20 520 €
<b>Cycle 1</b>	1065	484 575 €	1045	992 750 €	226 675 €
<b>Cycle 2</b>	232	249 400 €	213	203 415 €	76 145 €
<b>Cycle 3</b>	75	274 500 €	49	29 400 €	41 880 €
<b>Cursus libre</b>	65	52 000 €	65	27 950 €	19 500 €
<b>Cursus spécial adultes</b>	80	53 600 €	72	14 760 €	40 040 €
<b>TOTAL</b>	1734	1 332 160 €	1667	1 348 555 €	424 760 €

A la rentrée de janvier 2007, les effectifs de l'ENMDL dépassent le seuil des 1 750 élèves; soit une centaine d'adhérents de plus que l'année précédente.

Cette augmentation confirme que les familles ont bien souscrit au projet de l'établissement ainsi qu'à sa grille de tarifs.

### **3. Aider les communes à l'achat d'instruments destinés aux pratiques collectives.**

Afin de favoriser la pratique instrumentale dans sa plus grande diversité, le Conseil Général soutient les communes pour l'achat d'instruments de musique, de logiciels informatiques musicaux ou de périphériques destinés à un usage gratuit.

Ce dispositif relève d'un règlement adopté par l'Assemblée Départementale (cf. annexe 3).

Outre la mise à disposition d'un plus grand nombre d'outils pour les pratiques collectives, ce dispositif doit permettre l'acquisition d'instruments dits « rares » et donc d'enrichir l'éventail des esthétiques musicales dans les Landes.

	<b>Exercice 2004</b>	<b>Exercice 2005</b>	<b>Exercice 2006</b>	<b>BP 2007</b>
<b>Nombre de demandes des communes</b>	20 dossiers	22 dossiers	19 dossiers	---
<b>Montant total des aides attribuées</b>	36 586,19 €	36 018 €	36 967 €	<b>40 000 €</b> inscrits

### **4. Fédérer les pratiques d'ensemble.**

Le Conseil Général confie la mission du développement du chant choral à l'Association pour le développement des activités musicales dans les Landes (ADAM Landes). Cette mission s'appuie sur deux axes majeurs : la formation des chefs de chœur (lire ci-après) et le soutien à la création chorale.

### **\* Exemples \***

*En 2006, en partenariat avec Aquitaine Mission Voix, la création d'un spectacle musical chanté, intitulé « Carnaval » de Guy Reibel, a été proposée à tous les amateurs de chant du département sous la forme d'un rassemblement choral. Sous la houlette d'intervenants professionnels, 155 choristes amateurs, enfants et adultes, ont conçu un spectacle d'envergure qui a été présenté en décembre à l'Espace François-Mitterrand de Mont-de-Marsan.*

*En 2007, un nouveau projet est lancé en partenariat avec un groupe landais, le Chœur du Marsan, afin de réaliser la création pour chœur et orchestre de « la Messa di Gloria », de Giacomo Puccini. Cette œuvre, conçue pour un large effectif complété de trois solistes, sera mise en musique par un orchestre composé de musiciens de l'ENMDL et des sociétés musicales du secteur du Marsan.*

Dans le domaine des pratiques d'ensemble, le Conseil Général soutient les actions de l'ENMDL et celles de l'Union Musicale des Landes (UML).

Ces deux structures ont établi de longue date des liens très étroits de partenariat, tant les musiciens formés au sein de l'école trouvent souvent un accomplissement de leur vie musicale au sein des sociétés fédérées par l'UML.

La convention établie entre les deux établissements, pour la validation de la pratique d'ensemble dans le cadre d'examens officiels, est à ce titre une bonne illustration de la synergie générée par ces deux entités au service des élèves.

Enfin, toujours en lien avec l'UML, l'ENMDL se prépare également à élaborer un nouveau cursus de formation à la direction d'ensemble à vent, qui sera ouvert à tous les élèves de 3<sup>e</sup> cycle de l'école.

Dans le domaine des musiques actuelles, le Conseil Général soutiendra le département consacré de l'ENMDL qui, en quinze ans, est devenu un centre de ressources pour toutes les structures souhaitant dispenser un enseignement spécialisé. Il fut le premier à créer un DEM pour les musiciens désirant s'engager dans une carrière d'interprète ou d'enseignant en musiques actuelles.

En développant un programme pédagogique complet, mêlant pratiques collectives et individuelles, formation de culture musicale et stages sur les différents métiers des musiques actuelles, il a anticipé et fertilisé le terreau du futur cycle d'enseignement professionnel initial (CEPI) qui sera sanctionné par un DNOP (diplôme national d'orientation professionnelle).

Il a également élaboré un système d'évaluation lui permettant d'accueillir des élèves de tous milieux : CNR, tissus associatifs et privés, comme adultes en formation continue.

Une collaboration étroite est envisagée avec le CEFEDM d'Aquitaine dès la rentrée 2007. Les enseignants de l'ENMDL pourraient y dispenser des cours dans le cadre des formations initiale et continue et des élèves du centre de formation seront accueillis en tutorat par l'école landaise. En terme de proximité géographique, les antennes ENMDL de Parentis en Born et Morcenx seront à ce titre d'excellents relais.



Par ailleurs, les missions des différentes structures actives sur le territoire étant parfaitement définies, le Département soutiendra les projets de collaboration étroite à l'instar des ponts dressés entre les activités de l'ENMDL et celles de la Rock School du CaféMusic' de Mont-de-Marsan (AMAC) : formations communes, organisation de stages, diffusion de l'information...

Enfin, le Conseil Général soutient les activités de la Fédération des Groupes folkloriques landais, notamment pour leur participation au programme de formation élaboré pour eux avec l'ENMDL.

## **5. Favoriser la formation à la direction d'orchestre et de chœur.**

Le Conseil Général confie à l'ADAM Landes, la mise en place d'un plan de formation à la direction de chœur, intitulé « l'Académie populaire du chant choral ».

Jusqu'au mois d'octobre 2008, en partenariat avec Aquitaine Mission Voix, ce programme doit favoriser l'évolution du chant choral, contribuer au perfectionnement des chefs de chœur et chefs de pupitres débutants ou confirmés, et assurer le renouvellement des effectifs à la tête des chœurs d'adultes et/ou d'enfants (45 heures d'intervention par an).

Il sera reconduit sur différents secteurs du territoire pour accompagner la forte dynamique en ce domaine : plus d'une cinquantaine de chorales recensées dans le département.

Le Conseil Général participe également au financement du programme de formation à la direction d'orchestre de l'Union musicale des Landes.

Ces stages annuels, destinés aux membres adhérents à l'UML, visent un élargissement des répertoires abordés et un perfectionnement des outils pédagogiques.

Ils sont un moteur de la vitalité et de la pérennité des ensembles musicaux du département.

## **6. Développer une politique d'éveil, d'animation et de diffusion en milieu scolaire.**

Dans le cadre d'une convention tripartite nouée entre le Conseil Général, l'Education Nationale et la DRAC Aquitaine, le Département s'appuie sur l'ADAM Landes pour fixer les cadres de ses participations financières aux projets musicaux et chorégraphiques mis en place en milieu scolaire, en concertation avec les services de l'Etat.

Le Département conduit en effet depuis plusieurs années une politique volontariste envers les jeunes, dans le domaine de l'éducation et des pratiques artistiques et culturelles. Il se concentrera notamment sur trois axes majeurs :

- Le chant choral : une charte départementale sur le travail vocal, intégrée à la convention précitée et élaborée par le Conseil Général, la DRAC Aquitaine et l'Education Nationale - par le biais de l'Inspection Académique des Landes - proposera un support réglementaire, afin de développer les interventions sur le chant choral en direction des jeunes publics.
- L'éveil musical : Le Département soutiendra les actions des Centres musicaux ruraux (CMR) qui dispensent des cours d'éveil musical dans les écoles landaises, assurés par des intervenants titulaires du DUMI, et financés par les communes en lien avec l'Education nationale.

Ces interventions sur le temps scolaire permettent à tous les enfants, sans distinction, d'avoir accès à la musique sous la houlette d'un musicien qualifié. Elles permettent l'accompagnement de projets musicaux annuels dans les classes élémentaires et maternelles, comme le développement de chorales scolaires et périscolaires selon la charte départementale sur le travail vocal.

Elles constituent la première étape d'une aventure artistique qui peut ensuite se consolider au travers des cours d'éveil musical dispensés par l'ENMDL, portes ouvertes vers un cursus d'apprentissage.

Les concerts : par délégation du Conseil Général, l'ADAM Landes favorisera la diffusion des spectacles de l'Ensemble Instrumental des Landes (EIL), en apportant un soutien financier et technique aux communes qui ne disposent pas des moyens nécessaires pour les accueillir.

Les spectacles en milieu scolaire de l'EIL constituent une offre de qualité et de diversité, adaptable à toutes les configurations de lieux (plus de 5400 élèves landais y ont eu accès en 2006). Ils sont gratuits pour les communes adhérentes à l'ENMDL.

## **7. Mettre en place un plan de formation professionnelle à l'intention des enseignants spécialisés de musique et de danse.**

Une convention entre le CEFEDM d'Aquitaine, l'ENMDL, l'UML et l'ADAM Landes (chargée par le Conseil Général du volet formation en matière artistique) sera mise en place. Elle vise à favoriser l'accès des professeurs landais aux dispositifs de formation continue pour leur permettre de prétendre aux concours de la fonction publique territoriale.

Ce dispositif proposera en outre un intéressant prolongement au nouveau service de gestion administrative et comptable mis en place au sein de l'Union musicale des Landes début 2007, grâce au Département et en lien avec les services de l'URSSAF. Il permettra aux enseignants salariés des sociétés musicales concernées de bénéficier des aides des différents organismes de formation conventionnés.

Cette proposition de formation continue pourra être proposée à l'issue d'un bilan de compétences.

## **8. Soutenir les activités des écoles professionnelles de théâtre.**

Le Conseil Général soutient les activités des écoles des compagnies professionnelles qui, à travers leurs ateliers, s'affirment comme des pivots importants de l'enseignement théâtral spécialisé dans le département.

L'étroite collaboration qui s'est notamment engagée entre le Théâtre de Feu et l'ENMDL illustre également les axes de synergie qui peuvent être mis en place et se développer dans les années à venir.

<b>Aides attribuées par le Département</b>	<b>Exercice 2005</b>	<b>Exercice 2006</b>	<b>BP 2007</b>
<b>Arguia Théâtre (Dax)</b>	53 000 €	55 000 €	<b>65 000 €</b>
<b>Théâtre de Feu (Mont de Marsan)</b>	55 000 €	55 000 €	<b>65 000 €</b>

## 9. Favoriser les rencontres entre amateurs et professionnels.

Le Conseil Général est un vecteur important de rencontres entre les pratiques amateurs et professionnelles sur son territoire. Il s'appuie sur quatre dispositifs majeurs :

- *Dans le domaine de la danse*

Le Département soutient l'ADAM Landes dans ses programmes d'intervention en direction des élèves et enseignants inscrits dans le dispositif UNSS. L'ADAM Landes co-organise les rencontres départementales chorégraphiques UNSS et met en place, chaque année, un plan de formation en relation avec un chorégraphe professionnel.

Elle participe également au comité technique départemental UNSS Danse, pour l'organisation et le financement d'ateliers spécifiques destinés aux professeurs d'éducation physique et sportive.

Par ailleurs, depuis dix ans, en collaboration avec les principales structures conventionnées du département<sup>3</sup>, l'ADAM Landes met en place des ateliers chorégraphiques, d'initiation et de création, encadrés par un chorégraphe professionnel invité.

Cette activité sera pérennisée avec le soutien du Conseil Général, de l'Etat et de la Région.

- *Dans le domaine du théâtre*

Le Département s'engage, chaque année, dans une grande rencontre entre les compagnies amateurs et scolaires landaises et des professionnels du théâtre, intitulée « Entr'Acte et Scène ».

*En 2007, une enveloppe spécifique de 140 000 € est consacrée à ce festival qui fête sa dixième édition début juin à Gabarret.<sup>4</sup>*

Durant trois jours, une trentaine de troupes présentent leur spectacle ainsi qu'une création départementale, conçue spécialement pour le festival et encadrée par des compagnies professionnelles d'Aquitaine.

Cette réalisation a nécessité en amont, de janvier à fin mai, plusieurs sessions de travail pour aborder tous les aspects de la pièce et notamment ceux de l'écriture et du jeu.

---

<sup>3</sup> ENMDL, Fédération des Foyers Ruraux, Fédération des Groupes Folkloriques Landais, Parc Naturel Régional des Landes de Gascogne, structures labellisées Scènes Départementales

<sup>4</sup> Budget total hors taxes : 155 700 €, avec le soutien de la Région et de l'Etat.

Ce volet diffusion du festival est complété par une formation spécifique à destination du public scolaire, intitulée « parcours découverte ». Elle permet aux élèves de la communauté de communes, hôte de la manifestation, de circuler sur les trois espaces du théâtre avec les commentaires d'un technicien professionnel : l'accueil du public, l'espace de la scène et les coulisses.

*300 élèves du Gabardan y participent cette année.*

Enfin, toujours à destination du public scolaire, le festival est aussi l'occasion d'organiser une « classe culture » en collaboration avec l'Inspection Académique des Landes, afin de permettre à un groupe d'écoliers de s'immerger dans l'univers d'un artiste professionnel.

Le Conseil Général soutient par ailleurs les troupes amateurs des Landes dans leurs projets de perfectionnement de leur pratique artistique.

- *Dans le domaine des arts du cirque*

Le Département accompagne les activités des écoles Alex Galaprini (Capbreton) et de l'AFCA (Aire sur l'Adour) ainsi que les projets des compagnies professionnelles qui s'adressent à tous les publics : Clown Kitch Compagnie (20 000 € inscrits au BP 2007).

- *Pour l'accueil en résidence d'artistes professionnels*

Le Conseil Général a adopté un règlement départemental afin de définir les modalités de l'aide qui peut être octroyée aux associations, communes ou groupements de communes, pour la réalisation d'une « résidence artistique » sur leur territoire (cf. annexe 4).

Ce règlement, qui détermine les conditions d'accueil des artistes dans le cadre de l'élaboration de leur nouvelle création, précise qu'ils doivent être engagés de manière significative dans des actions de sensibilisation du public : rencontre avec les spectateurs, création partagée, pratique amateur et éducation artistique.

***Exemple***

*De 2002 à 2005, 60 résidences de compagnies landaises ou extérieures au département, de tous domaines artistiques, ont été financées par le Conseil général à hauteur globale de 382 112 €.*

## Financement du Schéma départemental des enseignements artistiques

Les objectifs du Schéma départemental des enseignements artistiques dans les Landes seront financés par une progression de l'enveloppe globale réservée aux participations du Conseil Général au fonctionnement des organismes départementaux suivants.

	<b>Progression des participations financières du Département sur les quatre dernières années</b>			
	2004	2005	2006	2007
<b>ADAM Landes</b>	74 000 €	74 000 €	75 000 €	<b>75 000 €</b>
<b>ENMDL</b>	BP 2004 856 500 €	1 230 500 €	1 251 325 €	<b>1 332 160 €</b>
	Budget supplémentaire 428 000 €			
<b>Centres musicaux ruraux</b>	21 000 €	21 000 €	21 000 €	<b>36 000 €</b>
<b>Union Musicale des Landes</b>	19 000 €	20 000 €	20 000 €	<b>32 000 €</b>
<b>AMAC (CaféMusic')</b>	30 000 €	40 000 €	55 000 €	<b>60 000 €</b>
<b>Théâtre de Feu</b>	49 000 €	55 000 €	55 000 €	<b>65 000 €</b>
<b>Arguia Théâtre</b>	40 000 €	53 000 €	55 000 €	<b>65 000 €</b>
<b>Fédération des groupes folkloriques landais</b>	19 200 €	24 500 €	24 940 €	<b>20 000 €</b>
<b>Aide à l'acquisition de matériel</b>	36 586 €	36 018 €	36 967 €	<b>40 000 €</b>
<b>TOTAL</b>	1 573 286 €	1 553 518 €	1 594 232 €	<b>1 725 160 €</b>